

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
Bruxelles Développement Urbain  
Monsieur Th. WAUTERS,  
Fonctionnaire délégué  
Directeur de la Direction des Monuments  
et des Sites – B.D.U.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B - 1035 BRUXELLES**

Réf. D.U. : 04/PFU/582673  
Réf. D.M.S. :FB/2043-0022/06/2015-421Pu  
Réf. C.R.M.S. :GM/BXL1.11/s.582  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue Neuve, 74. Eglise Notre-Dame du Finistère. Restauration de la chapelle Notre-Dame du Bon-Succès. Demande de permis Unique – Avis de la CRMS  
(Dossier traité par Mme Fr. Boelens)

En réponse à votre lettre du 19/01/2016 sous référence, reçue le 19/01/2016, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 27/01/2016, concernant l'objet susmentionné.

*L'arrêté royal du 24 décembre 1958 classe comme monument l'église Notre-Dame du Finistère sise rue Neuve à Bruxelles.*

La demande porte sur la restauration de la chapelle de Notre Dame du Bon-Succès de l'église Notre-Dame du Finistère.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un projet d'agrandissement de l'église (dont la construction remontait à 1708) fût développé. Derrière le baptistère contemporain de l'église, sur l'emplacement d'un couloir qui longeait la nef latérale et aboutissait à la sacristie, on décida d'édifier une chapelle dédiée à la sculpture miraculeuse de Notre-Dame du Bon Succès datant du XVI<sup>e</sup> siècle, venue d'Écosse et transférée de l'église des Augustins à Notre-Dame du Finistère en 1814. Le projet de l'architecte Melot fut approuvé en 1850 et la chapelle fut ouverte en 1851. En 1853, on agrandit la chapelle en la prolongeant jusqu'à la façade. Actuellement, le porche de la chapelle forme une petite salle séparée affectée à l'accueil des fidèles. La sculpture est toujours exposée dans le chœur.

Les principaux travaux prévus par le projet sont :

- la restauration et la remise en état des sols ;
- la remise en peinture des parois et des voûtes sur base du décor original (faux marbre blanc veiné et tacheté de gris avec rehauts dorés) ;
- la restauration des menuiseries intérieures ;
- la remise en état des toitures et lanterneaux et le remplacement de la couverture de la toiture, actuellement en ardoises artificielles, par du cuivre à tasseaux (même matériaux que le réseau existant d'évacuation des eaux pluviales);
- le renouvellement de l'éclairage devenu obsolète.

De manière générale, la CRMS se réjouit de la restauration de la chapelle et de la qualité du dossier. ***En ce qui concerne l'option de restituer la finition d'origine de la chapelle, à savoir la peinture faux***

**marbre, rehaussée de zones dorées, la CRMS y souscrit pleinement car elle constituerait une plus-value importante pour la chapelle.** Une étude stratigraphique poussée montre, en effet, que la finition originelle a été surpeinte à trois reprises. Vers 1900, elle fût couverte d'un décor peint néoclassique assez sombre qui fut lui-même surpeint en brun foncé en 1980. La 4<sup>e</sup> intervention, toujours visible aujourd'hui, a été réalisée au début des années 1990 : il s'agit d'une peinture en vieux rose et blanc qui ne met aucunement en valeur la chapelle.

Pour conclure, la Commission émet un avis favorable sur la demande. Elle signale, par ailleurs, que les qualités spatiales de la chapelle pourraient éventuellement gagner en cohérence si la cloison existante, qui sépare actuellement la chapelle d'un local d'accueil du côté de l'entrée, était démontée pour retrouver la disposition d'origine. Elle invite le maître de l'ouvrage et l'auteur de projet à poursuivre les recherches et la réflexion sur ce point.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGMANS  
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme Fr. Boelens